

DEPARTEMENT
DE SAONE ET LOIRE

COMMUNE
DE
TORCY

ARRETE DU MAIRE

N° AR/2023-203

L'an deux mille vingt-trois, le trois du mois de juillet ;

Nous, Philippe PIGEAU, Maire de TORCY ;

Vu, les pouvoirs de police administrative et de police générale du Maire conformément aux articles L 2122-24, L 2211-1, L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-1 à L 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu, les pouvoirs de police du Maire concernant les établissements recevant du public (ERP) en application des articles R 123-1 à R 123-55 du code de la construction et de l'habitation ;

Vu, l'article R.610-5 du Code Pénal ;

Considérant la nécessité d'adopter des mesures de sécurité renforcées sur le territoire de la commune consécutivement aux évènements récents ;

ARRÊTONS

ARTICLE I : À compter du 03 juillet 2023 jusqu'au 09 juillet 2023 inclus, l'ensemble des bâtiments communaux recevant du public sera fermé à partir de 20h00.

ARTICLE II : Par dérogation aux dispositions de l'article 1, « cette interdiction ne s'applique pas aux élus et agents communaux dûment habilités ainsi qu'aux entreprises et aux artisans dont une intervention s'avèrerait nécessaire dans ces lieux et bâtiments ».

ARTICLE III : Cette interdiction sera matérialisée sur place par l'affichage du présent arrêté, et la fermeture des accès et des huisseries.

ARTICLE IV : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE V : Les délais de recours aux dispositions du présent arrêté devant le Tribunal Administratif sont de deux mois à compter de la date de sa notification et de sa publication.

ARTICLE VI : Monsieur le Maire de TORCY, Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de TORCY, Monsieur le Commandant de Police du CREUSOT, les Services Techniques de TORCY, la Police Municipale de TORCY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notifié - Publié le

03 JUIN 2023

Le Maire,



Fait à TORCY, le 03 juillet 2023.

Le Maire,

M. Philippe PIGEAU